

# Conseil Communautaire

## Délibération n°482026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

### Objet : Adhésion à l'association « M28 » et désignation des représentants

**Monsieur Yves Quesada, Vice-Président délégué à la culture,** expose au conseil que l'association Montpellier 2028 « M28 » souhaite poursuivre la dynamique instaurée depuis plus de quatre ans avec les différentes collectivités et les acteurs culturels, sociaux et économiques suite à la candidature de Montpellier en tant que capitale européenne de la culture.

L'association M28 a pour objectif de favoriser les coopérations transversales entre la culture et les autres secteurs d'activité, de soutenir et de faciliter le développement de projets communs par la conclusion de partenariats et la mobilisation de financements et de compétences croisés.

Ainsi, il est proposé au conseil l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo à l'association « M28 » pour un montant de cotisation s'élevant à 5 000 € pour l'année 2026.

**Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 4 contre (Mmes Julia Plane, Dorothée Garcia, MM. Anthony Belin et Jean Charpentier) :

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo à l'association « M28 » pour un montant de 5 000 €, pour l'année 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Il est précisé que l'adhésion à « M28 » implique la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo afin de siéger au sein de l'association « M28 ».

Il est rappelé que les candidatures seront enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Président** propose les candidatures suivantes :

- M. Yves Quesada, en tant que représentant titulaire,
- Mme Corinne Grau-Poleri, en tant que représentante suppléante.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'association « M28 ».

**Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de « M28 », par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de « M28 » par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) :

**DESIGNE** monsieur Yves QUESADA en qualité de représentant titulaire et madame Corinne Grau-Poleri en qualité de représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de « M28 », et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire 12/05/26  
Après envoi en Préfecture le  
Publication du



Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260512-482026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**  
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex